

Exit la Fondation Suisse solidaire

L'AVIS MORTUAIRE DE LA FONDATION SUISSE SOLIDAIRE EST QUASIMENT SOUS PRESSE. LA DATE DE LA CÉRÉMONIE SEMBLE FIXÉE AU 22 mars, à l'occasion des votations finales qui concluront la présente session des Chambres fédérales. Les honneurs seront rendus sans toucher la main, antiseptiquement, par scrutin électronique. Soulagement général, mêlé de quelques larmes de crocodile. Exécuteurs des hautes œuvres, beaucoup plus efficaces que les démocrates-chrétiens dans leur combat incertain contre l'Expo, les radicaux pourront compter sur l'appui des députés de l'UDC, de tout temps opposés à la Fondation, et des parlementaires qui préfèrent s'épargner une campagne dont l'échec paraît programmé.

Lancée il y a tout juste cinq ans devant une Assemblée fédérale convoquée en catastrophe, l'idée d'une Fondation marquant la solidarité de la Suisse avec les plus déshérités d'ici et d'ailleurs a peiné à prendre forme. Même le financement, pourtant annoncé d'emblée, a fait problème: d'accord pour utiliser l'or excédentaire de la Banque nationale, mais selon quelles modalités?

Avec les années, d'attentes en illusions, de répartitions en chipotages, d'interventions lobbyistes en manœuvres latérales, la généreuse idée lancée par Arnold Koller, qui semblait lui-même étonné par sa propre grandeur, est devenue un «beau geste encombrant» (*Le Temps*, 6 mars 2002). La Fondation n'a jamais su vraiment

convaincre, empêchée par de continues modifications des buts et priorités de son éventuelle activité. D'où l'impression qu'elle cherchait sa légitimité en même temps que son appellation, qui a changé plusieurs fois depuis mars 1997.

Il faut dire que la Fondation Suisse solidaire avait peu de chances d'affirmer sa raison d'être face à trois préoccupations autrement magiques dans les têtes helvétiques: le financement de l'AVS, réputé fragilisant pour l'institution populaire par excellence; l'endettement des collectivités, accablant dans un pays où prévalent les vertus de l'épargne; l'irrésistible ascension de l'UDC, dont les revendications font si peur qu'elles sont intériorisées par des élus de tous bords, lesquels ne se sentent manifestement pas la force d'y résister.

Il est des jours où l'on ne sait plus trop à quelle Suisse se vouer: celle qui porte depuis près de 140 ans la belle et forte idée de la Croix-Rouge ou celle qui ne manque jamais de sortir sa calculette au moment de faire un grand geste? Celle qui dit finalement oui, du bout des lèvres, à l'ONU, ou celle qui aide la Fondation Suisse solidaire à mourir dans une relative dignité, en cercle parlementaire fermé, lui épargnant l'humiliation suprême d'un refus en votation? Un refus qui tournerait à la gloire facile des populistes de toutes obédiences. YJ

**Il est des jours où
l'on ne sait plus
à quelle Suisse
se vouer**

Sommaire

Rétributions: L'auto-évaluation, modèle capitaliste (p. 2)

Presse: Qui a peur du groupe Hersant? (p. 3)

Immigration: Qui va regarder la réalité en face? (p. 4)

Loi sur les étrangers: Une initiative pour les permis de courte durée (p. 5)

Monde du travail: A contre-emploi (p. 6)

Votations: Sur la majorité des cantons (p. 7)

L'auto-évaluation, modèle capitaliste

**Les indemnités
faramineuses
versées aux
administrateurs
suscitent le débat
public.
Quelques solutions
simples
permettraient
pourtant d'instaurer
la transparence.**

Enfin! La rétribution des administrateurs et des directions générales est devenue débat public et parlementaire¹. Quel montant? Qui a décidé? Quelles indemnités de départ ou quelle retraite? La barrière entre le secteur public, tenu à la transparence (c'est l'argent du contribuable) et le secteur privé (nous ne devons des comptes qu'à nos actionnaires) est levée, car la cohésion sociale est en jeu.

Avant Swissair, avant ABB, le malaise avait été exprimé par un haut responsable de notre industrie, Alex Krauer que personne ne taxera de populiste. Venant de l'industrie chimique bâloise, où administrateurs et directeurs passent pour bien lotis, il avait pris à titre transitoire la présidence du conseil d'administration de l'UBS. Dans une interview donnée à la *NZZ*, il disait sa surprise et presque sa mauvaise conscience de voir administrateurs et dirigeants se partager une enveloppe de plusieurs millions par personne.

Appropriation

Il n'est plus possible de repousser les critiques en y voyant réactions d'envieux. Le problème est celui de la légitimité de la décision de rétribution. Pour les directions générales, le prétendu salaire au mérite a été transformé en participation au bénéfice. Et qui en décide? Le conseil d'administration qui, lui-même, s'applique ce même régime, en co-bénéficiaire.

Les équipes dirigeantes, sans contrôle, s'attribuent des parts comme si elles étaient propriétaires de la société. En l'absence de base légale claire, ce self-ser-

vice pourrait être assimilé à un abus de bien social, comme on dit en France, à un détournement de ce qui revient aux actionnaires.

Modification du Code des obligations

Certes les actionnaires sont en mesure, lors de l'assemblée générale, de faire valoir leurs droits, d'exiger que les statuts précisent qui décide des rétributions; ils pourraient aussi refuser des comptes opaques. Malgré quelques tentatives courageuses de faire des AG un lieu de questionnement et de critique, et pas seulement d'approbation – des représentants de fonds de pension s'y essaient – il est illusoire par cette voie d'obtenir la transparence requise. Il faut une décision publique, c'est-à-dire une modification du Code des obligations.

Il est facile d'imaginer qu'il soit précisé en un article que les comptes doivent indiquer clairement les montants attribués au conseil d'administration et à la direction générale, que l'assemblée générale doit désigner l'instance chargée de régler ces rétributions, de même que les indemnités de départ ou les retraites des dirigeants.

Sans contrainte

Une disposition de cette nature, indispensable pour donner une base légale aux rétributions supérieures, serait en soi une petite révolution secouant une société feutrée qui cultive, sous le prétexte de protection de la sphère privée, le confidentialisme. Deux lignes du Code des obligations pourront sans contrainte bureaucratique changer une donne sociale.

La publicité des comptes, au-delà des actionnaires seuls juges de la légitimité des attributions, fait intervenir l'opinion publique. Le sort des grandes entreprises l'intéresse et la concerne, parce qu'elles sont liées à la prospérité nationale, mais encore parce que chacun sait personnellement le prix du travail et réagit quand la rétribution n'a plus aucun rapport avec la norme commune. *ag*

¹Le 11 mars, le Conseil national a fait un pas important dans la bonne direction en acceptant l'initiative Chiffelle et la motion Leutenegger-Oberholzer qui visent à la transparence des indemnités et salaires des administrateurs et des directeurs des SA cotées en bourse ainsi que des grandes entreprises fédérales.

Adjectifs et mondialisation

Une grande marque de lames de rasoirs a organisé une campagne de vente. Les paquets mis dans le commerce diffusent ce slogan: «Un système de rasage exceptionnel à trois lames» en quatorze langues. L'exceptionnel devient «sensational» en allemand et «révolutionnaire» en italien, en anglais, en espagnol, en néerlandais, en portugais, en suédois, en polonais, en tchèque, en slovaque. Pour le grec, le finnois et le hongrois, je ne sais pas, faute de dictionnaire. La preuve est faite, le mot révolutionnaire ne fait peur qu'aux francophones et aux germanophones. *cfp*

Qui a peur du groupe Hersant?

Quand le groupe français Hersant débarque sur la rive suisse du Léman puis à Neuchâtel, le petit monde de la presse romande s'interroge ou s'inquiète. Les premiers pas du nouveau venu sont plutôt rassurants.

En 2001, le puissant groupe Hersant, qui contrôle *Le Figaro* et une bonne partie de la presse régionale française, et notamment le journal local de Thonon, traverse le Léman. Il prend le contrôle du groupe qui édite le quotidien *La Côte*. D'emblée c'est la gamberge générale. En débarquant au beau milieu du territoire contrôlé par le Suisse Edipresse, le géant français de l'édition ne saurait se contenter d'absorber le petit poisson de Nyon et son imprimerie. Une première réponse tombe fin février 2002. Hersant achètera les deux quotidiens neuchâtelois. L'actionnaire majoritaire est décidé à vendre. Une incertitude demeure. Les actionnaires minoritaires du groupe neuchâtelois – et notamment Publicitas – contestent l'opération. Mais les opinions sont faites. Un nouvel acteur va animer le paysage médiatique romand. Les choses vont changer pour les concurrents, pour les médias partenaires, pour les journalistes salariés et bien sûr pour les lecteurs.

Abordage en douceur

Un premier pointage, sept mois après l'arrivée de Hersant à Nyon, permet d'apprécier la stratégie du groupe français. Elle se fait sur un mode conciliant et discret. Les journalistes de *La Côte* sont sous le charme. Le nouvel administrateur, un ancien confrère de la presse française, a rassuré l'équipe en place. Il s'est mis à l'écoute de chacun et n'a pas bouleversé les structures, le mode de travail ou l'orientation du journal. Les salaires inférieurs sont adaptés par étape aux minimaux des conventions collectives de la branche. A l'issue de cette adaptation, le journal pourrait abandonner son cheminement solidaire, rejoindre l'association des éditeurs romands et signer les accords contractuels. Encouragés par l'ouverture au dialogue du nouveau patron, les

journalistes créent une société de rédacteurs.

Le même ton conciliant semble de mise à Neuchâtel. Le futur patron français de *L'Express* et de *L'Impartial* ne bouleversera rien. Il est satisfait de la synergie réalisée entre les deux titres et de leur orientation éditoriale. Les mêmes propos rassurants sont destinés aux éditeurs partenaires. Par l'accord «Romandie Combi», les quotidiens régionaux de Neuchâtel, Fribourg, Berne, Jura, du Nord Vaudois et du Valais peuvent échanger leurs contenus rédactionnels et forment un pool publicitaire. Hersant, c'est juré, ne remettra pas en question cette collaboration intercantonale.

Un troisième grand?

L'arrivée en Suisse de Hersant désarme les premières critiques. Les responsables du groupe ont jugé qu'il ne fallait pas attaquer à la hussarde. On le comprend. En dehors des groupes Edipresse et Ringier, les structures de la presse romande sont dispersées et les collaborations distendues. Chaque récession publicitaire décèle les fragilités. On

laisse entendre que d'autres éditeurs seraient à vendre. La Commission de la concurrence interdit à Edipresse d'accroître encore son poids dans le marché romand. Hersant, au contraire, peut acquérir d'autres titres avant d'être convaincu de position dominante. Le Français, murmure-t-on, attend les candidats en n'effrayant personne.

La création d'un troisième pôle dans l'édition romande pose évidemment les traditionnelles questions liées à la concentration de la presse. L'actuelle diversité est certainement liée à l'existence des cantons. Cette réalité est incontournable. Pour de simples raisons de marketing, il subsistera toujours des titres cantonaux. La seule question qui se pose est de savoir s'ils seront édités par un groupe unique qui diversifiera ses éditions ou par le maintien de la structure actuelle. La collaboration mise sur pied par «Romandie Combi» a permis aux titres régionaux de survivre à la précédente crise. Elle demeure insuffisante. Et laisse toutes ses chances au groupe Hersant.

at

Tour de Suisse

«Pro Libertate», fondé au temps de la guerre froide, a déjà choisi son prochain objectif après sa vaine lutte contre l'adhésion à l'ONU. Dans son communiqué 4/02 du 27 février on découvre l'intérêt pour le projet armée XXI. En particulier la tradition du tir hors service doit être maintenue.

Le 25 septembre 1938, la Ligue vaudoise a organisé à Lausanne une Abbaye. Le bénéfice net de 2530,90 francs a été constitué en fonds pour rendre *La Nation* hebdomadaire. La somme s'est-elle évaporée lors de la reprise du journal *Le Grütli*? Sans doute.

On proteste quand un directeur de grande régie gagne 60000 francs brut par mois. On admire quand le joueur le mieux payé de l'histoire du football suisse, Chappuisat, l'attaquant vedette de Grasshopper, encaisse mensuellement 100000 francs nets. cfp

Qui va regarder la réalité en face?

Le parti socialiste suisse propose des mesures alternatives au nouveau projet de loi sur les étrangers présenté par le Conseil fédéral. Mais, le problème du besoin de main-d'œuvre non qualifiée n'est pas réglé.

Face à la position rigide de Berne à l'égard de l'immigration, la gauche socialiste s'est jusqu'à présent contentée d'une attitude réactive, dénonçant la xénophobie latente des révisions successives de la législation fédérale et prônant une sorte de droit naturel à la libre circulation des personnes. Les choses pourraient changer puisque le parti socialiste est saisi d'un ensemble de thèses alternatives au nouveau projet de loi sur les étrangers.

Fait nouveau, le projet socialiste de politique migratoire admet explicitement une limitation de l'accès en Suisse. La vraie discrimination, ça n'est pas de sélectionner les étrangers admis à séjourner en Suisse, affirment les socialistes, mais de les traiter différemment selon leur statut. Plutôt que de maintenir des contingents annuels, le projet suggère un droit au permis délivré par une commission fédérale de la migration. Ce droit serait conditionné par le respect de normes de qualité auxquelles devraient satisfaire les entreprises désireuses d'embaucher. Il s'agit de veiller à ce que l'autorisation de séjour réponde vraiment à un besoin de l'économie. Par ailleurs les socialistes font de l'intégration une priorité absolue. Pour la favoriser, ils n'hésitent pas à pré-

coniser des mesures contraignantes, comme l'obligation pour les immigrants sans formation de consulter un centre d'orientation professionnelle dans les six premiers mois de leur séjour et, pour les femmes arrivées en Suisse dans le cadre du regroupement familial, de fréquenter un cours de langue.

Ce modèle se distingue nettement de celui que le Conseil fédéral propose au Parlement. Là où le premier introduit un droit

Jusqu'à présent nous nous sommes satisfaits de l'injustice et de l'hypocrisie

au séjour certes lié à des conditions, le gouvernement reste attaché à un contingent dont ne pourront bénéficier que des spécialistes, cadres et autres travailleurs qualifiés.

Pourtant les deux approches ont en commun de négliger le besoin de main-d'œuvre peu qualifiée. Lorsque les socialistes prétendent que ce besoin peut être couvert par des ressortissants de l'Union européenne ou par la population étrangère vivant déjà en Suisse, ils font fausse route, tout comme d'ailleurs le Conseil fédéral.

En effet, avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux et la libre circulation des personnes, on peut estimer que les besoins en personnel qualifié seront couverts. Mais il est vain d'attendre de la libre circulation une solution au problème de main-d'œuvre non ou peu

qualifiée dans les secteurs tels que la construction, l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, l'emploi domestique. L'augmentation du niveau de vie dans les pays membres de l'Union rend peu attractifs ces emplois.

Jusqu'à présent nous nous sommes satisfaits de l'injustice – le statut de saisonnier – et de l'hypocrisie – la présence tolérée de nombreux clandestins. Le statut de saisonnier va être supprimé. Reste à savoir si nous sommes prêts à bannir l'hypocrisie et à prendre en compte la réalité du marché du travail dans le respect des droits fondamentaux.

Des mesures simples

Car il n'est pas question que l'économie privée seule détermine l'importance de l'immigration. L'expérience passée montre qu'un afflux incontrôlé de main-d'œuvre étrangère contribue au maintien de structures productives inefficaces – voir la situation actuelle dans l'industrie du bâtiment – et à un chômage accru en cas de récession, à des tensions sociales et à une xénophobie latente.

Plutôt qu'un contingent, ou un contrôle complexe de la qualité des entreprises demandeuses de main-d'œuvre, c'est un ensemble de mesures simples qui doit garantir le nombre adéquat de permis de séjour délivrés. La mesure prioritaire consiste en une revalori-

sation des métiers concernés, aussi bien les salaires que les conditions de travail. Cette revalorisation doit trouver sa concrétisation dans les conventions collectives et les contrats-types de ces branches, faute de quoi les permis demandés seront refusés. Dès lors que les permis sont délivrés en nombre suffisant, il n'y a plus de raison d'engager des travailleurs clandestins, si ce n'est pour payer des salaires indécentes. Aussi les autorités doivent s'engager à pénaliser sévèrement ces employeurs. Enfin, les immigrants ayant dorénavant le droit de faire venir leur famille, il importe d'adapter les structures d'accueil de l'enfance jusqu'à la fin de l'école primaire.

Eviter les abus

Si la politique migratoire relève sans conteste de la Confédération, sa gestion gagne à être décentralisée. A cet égard ni le projet du Conseil fédéral – maintien de la possibilité de veto de Berne à l'octroi de permis par les cantons –, ni celui des socialistes – compétence déléguée à une commission fédérale – ne convainquent. Pour éviter les abus, il suffit d'obliger les parties – canton, employeurs et syndicats – à s'entendre, à l'exemple de l'expérience genevoise et de sa commission tripartite. Dans ce domaine, la connaissance précise du terrain est irremplaçable.

jd

Une initiative cantonale propose des permis de très courte durée

Le Conseil fédéral a présenté son projet de loi sur les étrangers. La balle est maintenant dans le camp du Parlement. Qui devra se pencher sur une initiative du canton de Vaud demandant la création d'un statut de séjour de très courte durée.

Le Conseil fédéral a présenté, vendredi 9 mars son projet de loi sur les étrangers. Ruth Metzler, en charge du dossier, campe sur ses positions, malgré les critiques des milieux associatifs, politiques et économiques: la politique migratoire se fonde sur le principe du contiguïté et sur l'application de trois instruments – priorité à la main-d'œuvre indigène, respect d'une zone de recrutement constituée des Etats-membres de l'UE, contrôle des conditions de travail et de salaire. Le résultat final risque de mécontenter tout le monde. Mais Ruth Metzler, avec cette tempérament sèche qui caractérise sa manière de gouverner, balaie déjà les oppositions et les attentes. Reste à espérer que le Parlement corrige les erreurs de la loi.

Parmi les dossiers que la Loi sur les étrangers est censée résoudre se trouve la question des permis de courte durée pour les étrangers. A ce propos, un député du canton de Vaud, André Delacour, a déposé, il y a peu une initiative parlementaire demandant que le canton de Vaud intervienne auprès de la Confédération pour qu'elle autorise des contrats de travail de très courte durée, y compris pour des ressortissants non-membres de l'Union européenne.

Les raisons, avouées ou non, du député UDC Delacour ne sont pas sans arrière-pensées. Le sort de son collègue de parti Fattebert, qui s'est trouvé pris la main dans le sac en embauchant des travailleurs polonais clandestins à bas prix n'est pas étranger à cette initiative. Le ton du texte reste paternaliste quand il annonce par exemple que «ces pratiques donnent lieu à des échanges professionnels, culturels et sociaux irremplaçables et sont, en particulier dans les pays de l'Est une aide bien ciblée et bien méritée». De plus, il paraît peu probable que, comme l'affirme Delacour, ra-

masser des endives ou du tabac soit «une formation professionnelle» performante.

Cependant, l'initiative pointe le doigt sur les carences de la loi: «Le projet de loi fédérale sur les étrangers actuellement en consultation ignore totalement la réalité. Il exclut notamment la possibilité de donner un droit de travailler en Suisse pour les ressortissants non-membres de l'Union européenne, les seules exceptions étant prévues pour les spécialistes des hautes technologies. Or nombre d'entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre qualifiée pour des travaux qui ne trouvent pas de main-d'œuvre indigène, sur quelques jours ou quelques semaines à savoir dans l'agriculture, la viticulture, les cultures maraîchères, l'hôtellerie, les hôpitaux, et finalement dans beaucoup de branches de notre économie.»

Modifier la loi

Le Conseil d'Etat vaudois partage ces critiques. Les difficultés de recrutement sont réelles pour les exploitations agricoles et l'émergence des filières migratoires clandestines, alimentées par les ressortissants des pays de l'Est inquiètent les autorités politiques. Le Conseil d'Etat rappelle encore, dans sa réponse, qu'il a déjà fait part au Conseil fédéral de ses objections concernant le système binaire de recrutement et en particulier l'exclusion des pays de l'Ex-Yougoslavie du cercle traditionnel de recrutement.

Le gouvernement vaudois a donc décidé de proposer au Grand Conseil un projet d'initiative cantonale visant à la modification de la Loi sur les étrangers et qui porterait les soucis des agriculteurs au Parlement fédéral. Il demande:

- l'introduction d'une exception à la politique binaire de recrutement en faveur de secteurs économiques ayant des spécificités saisonnières telles que l'agriculture, l'hôtel-

lerie-restauration et le tourisme;

- la création d'un statut de séjour de très courte durée, limité en principe à huit semaines et destiné à des travailleurs sans qualifications particulières;
- la simplification des procédures pour l'octroi d'une autorisation de séjour, indépendamment de l'origine des requérants.

Il est aussi précisé que de telles autorisations doivent être accompagnées de mesures de contrôle particulières, portant aussi bien sur la protection du travailleur que sur les garanties du retour. Ainsi les permis ne seraient octroyés que si l'application du contrat-type dans l'agriculture ou des conventions collectives régissant les différentes professions concernées est respectée.

Discutée vraisemblablement en mai 2002 au Grand Conseil, l'initiative cantonale vaudoise nourrira les débats du Parlement consacrés à la loi. D'autres cantons, tels Fribourg et Valais poursuivent d'ailleurs la même démarche.

L'introduction d'une autorisation de séjour de très courte durée pour les travailleurs étrangers n'est pas une panacée. Le système profite de la pauvreté économique d'un pays et de ses habitants pour obtenir des travailleurs à bon marché. La Suisse évite ainsi le regroupement familial, le coût d'une politique de formation ou d'intégration et le chômage éventuel de personnes inactives pendant la moitié de l'année.

Cependant, l'initiative du canton de Vaud permet de contrôler un marché du travail opaque où règnent, en toute impunité, les filières migratoires clandestines, les bas salaires et des conditions d'hébergement indignes.

Ruth Metzler, plutôt que de s'arc-bouter sur un projet de loi que ne convainc personne pourrait s'exercer au même souci de clarté.

gs

A contre-emploi

L'Office fédéral de la statistique a exploré l'univers du sous-emploi en Suisse. Il pèse plus lourd que le chômage dans le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

En Suisse, une personne active sur dix manque de travail. Le sous-emploi (55%) et le chômage (45%) expliquent cette proportion. C'est l'Office fédéral de la statistique qui a pris la mesure du phénomène et en a dévoilé l'ampleur*.

Le sous-emploi se décline au moyen de deux critères : un taux d'occupation hebdomadaire inférieur à 90% et la disponibilité avouée à travailler davantage. Il est ainsi la face cachée de l'essor du travail à temps partiel (31% des actifs occupés au cours de 2001). En effet, le nombre de personnes en sous-emploi a augmenté de 16% ces cinq dernières années.

Vouloir travailler plus

L'émergence de cette catégorie ébranle quelque peu les lieux communs sur la réduction du temps de travail. Celle-ci, considérée comme une tendance sociale majeure, outre qu'une évolution historique objective, caractérise les rapports de production. Elle indique l'existence d'une demande à contre-courant exprimée par des personnes victimes de leur condition, le bonheur involontaire d'une occupation à temps partiel ou réduit, souhaitant

paradoxalement le malheur supposé des autres : travailler plus.

L'enquête de l'OFS se contente toutefois de ventiler les réponses selon l'appartenance régionale, la nationalité, l'âge et le sexe, sans évaluer les variables liées à la formation professionnelle, au revenu et au secteur productif.

Il est fort probable en effet qu'une majorité de personnes en sous-emploi se situent au

Le sous-emploi se décline en deux critères : un taux d'occupation hebdomadaire inférieur à 90% et la disponibilité avouée à travailler davantage

bas de l'échelle des qualifications et des salaires et sont actifs dans des domaines où la main-d'œuvre est peu ou pas qualifiée.

Un cadre jouissant d'un revenu confortable assorti d'une formation supérieure s'accommodera plus volontiers d'un temps de travail réduit, à l'image de certains managés vedettes. Par contre, un ouvrier non qualifié comptant sur un salaire médiocre et soumis aux contingences productives montrera plus de réticences à son égard (semblable à la caissière qui préfère une augmentation de sa paie à une diminution de son engagement horaire).

L'envergure du sous-emploi féminin (14,2% contre 3,4% chez les hommes) va dans le sens de cette hypothèse. Destinées naturellement à une for-

mation scolaire subalterne, malgré des percées remarquables aux échelons supérieurs du système éducatif, et cantonnées plus tard dans des champs d'activités dépréciés ou en marge de la productivité dominante, elles incarnent sans peine le profil disqualifié du sous-employé.

Intérêts contradictoires

L'échec de l'initiative de l'USS pour une réduction généralisée du temps de travail semble avoir souffert de la diversité des revendications des travailleurs. Loin de se polariser sur un objectif au premier abord indiscutable, elles ont manifesté les intérêts contradictoires d'un groupe social composite et hétérogène. Les divisions au sein des syndicats, à l'occasion de la votation, ont été un autre indice de cette fragmentation. Le monde du

travail salarié n'est ni homogène ni univoque. Il est traversé par des besoins et des ambitions antagonistes difficiles à fédérer.

Le sous-emploi qui est à la fois le résultat d'une donnée objective (le taux d'occupation) et subjective (le sentiment de travailler trop peu) est symptomatique de l'écart entre les stratégies programmatiques des organisations syndicales et les exigences fortement individualisées, voire divergentes, d'une partie importante des travailleurs. Il signifie en somme la distance qui sépare le projet d'une communauté de travailleurs solidaires et le bric-à-brac quotidien des espoirs et des comportements concrets sur le terrain. *md*

*Actualités OFS, *Sake-News*, février 2002, n° 5, «La mesure du sous-emploi en Suisse».

Maires atypiques

Mulhouse, alliée de l'Ancienne Confédération, continue de faire un peu bande à part en Alsace. C'est ainsi que ses trois derniers maires sont des socialistes de tendance non-conformistes : Emile Muller, de 1956 à 1981 quitte le PS en 1970 en raison de l'alliance avec les communistes et fonde le Parti de la Démocratie socialiste (PDS). Son successeur est Joseph Klifa (1981-1989). Le maire actuel est Jean-Marie Bockel. Il est connu pour sa lutte contre l'insécurité dans une ville réputée difficile. Sa réponse : sanction, réparation, dialogue, éducation, etc.

Un livre d'André Heckendorf, intitulé *Mulhouse – une ville, trois maires*, vient de paraître sur le sujet. *cfp*

Sur la majorité des cantons

Il suffit d'un scrutin serré, où la majorité des cantons ne serait pas atteinte (l'égalité est une non majorité) pour que cette règle constitutionnelle soit remise en cause.

C'est un exercice théorique. On ne voit pas une majorité de cantons opérer un suicide constitutionnel. Et si on a pu observer les cas, peu nombreux, où la règle de la majorité des cantons a fonctionné au détriment du projet, elle n'a pas entraîné de déchirures graves. De même il semble vain de s'attaquer au Conseil des Etats qui consacre le principe de l'égalité des parties inégales.

En revanche les cantons ou plus exactement les petits cantons n'ont plus la taille requise pour l'élection au Conseil national à la proportionnelle. Cinq cantons connaissent l'élection au système majoritaire à un tour avec élection complémentaire en cas de vacance. Mais dans tous les cantons qui élisent cinq conseillers nationaux au moins

existe un quorum de fait élevé qui étouffe au départ toute chance des formations minoritaires. Il y a en conséquence décalage entre le décompte des voix des partis, en pourcentage, fait à l'échelle nationale, et la traduction en sièges obtenus.

Révision nécessaire

Le maintien de la double majorité, la défense du Conseil des Etats devraient avoir pour compensation une révision du principe que chaque canton est la circonscription de l'élection au Conseil national. Les petits cantons devraient être tenus de se regrouper. On peut imaginer aussi, plus audacieux, un découpage général des circonscriptions. Ce serait une manière de donner corps aux régions sans toucher aux principes fondamentaux. La nécessaire révision de la loi, indispensable pour tenir compte du dernier recensement fédéral, devrait être l'occasion d'engager ce débat. *ag*

Fabrique de DP

Domaine Public SA cherche pour le 1^{er} mai 2002 un ou une responsable administratif(ve) à 40 % pour assister le rédacteur permanent et assurer les tâches administratives du journal.

Sont souhaitées:

- de bonnes connaissances des outils bureautiques indispensables.
- une expérience dans le marketing serait un atout supplémentaire.

Merci de nous faire parvenir votre offre jusqu'au 28 mars 2002 à: Domaine Public SA, CP 2612, 1002 Lausanne.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Marco Danesi, tél. 312. 69. 10.

Il y a cent ans, le PRDV

Liaisons dangereuses

Il y a certainement des radicaux vaudois qui possèdent les numéros spéciaux de 1943 et de 1945 de *La Revue*, l'organe officiel du parti. Le premier est consacré aux septante-cinq ans du journal. L'autre est intitulé «1845-1945 le Parti radical vaudois fête son centenaire». L'éditeur a probablement reçu un contingent supplémentaire de papier car les numéros sont volumineux en période d'économie de guerre.

Prenons le numéro du centenaire du PRD. C'est un concentré d'histoire vaudoise. «1845 fut la crise qui assura la victoire du parti radical. Grâce à l'appui du peuple, il conduisit le pouvoir».

Le numéro fait le bilan de ce premier siècle de pouvoir radical. Tout est bon à rappeler: école, université, assurance pour enfants, assurance contre l'incendie et autres dommages qui étaient courants dans le canton de Vaud à l'époque, retraites populaires (l'AVS n'existait pas encore), assistance publique, agriculture, église nationale et un grand article de M. Gustave Curchod, directeur, sur «Le Parti radical et la fondation de la Banque cantonale vaudoise».

Terminons par deux citations. La première est tirée de l'article introductif «Cent ans d'histoire»: «Le parti agraire (l'actuelle UDC), dont la créa-

tion était jugée inutile par le Docteur Laur lui-même (le fondateur de l'Union suisse des paysans) a vu le jour. Des ambitions personnelles l'ont emporté sur la raison. Il ne peut qu'affaiblir la paysannerie vaudoise et creuser un fossé entre la ville et la campagne».

L'autre, d'un nommé Grattesillon, un collaborateur apprécié pour son humour, cite ce quatrain de 1845 de la «cuisinière-poétesse» Nanette Bonnavéau de Vevey, au sujet de l'arbre de la liberté planté en 1845 dans cette ville:

«Arbre sans racines / Planté par la vermine / Qui servira de poteau / Pour pendre les libéraux.» *cfp*

Traditions

L'UDC a organisé son deuxième championnat de jass. Deux rédacteurs de la *WochenZeitung (WoZ)* y ont participé. Roman Schurmann a conquis le deuxième rang, devant de très notables militants du parti. Comme quoi les gauchistes connaissent aussi les traditions nationales.

Les lecteurs de *DP* savent que la nouvelle langue des Suisses est le «*Pan Swiss English*». La revue *Horizonte* (septembre 2001) pose la question: «Bientôt *Swiss Pidgin English*? Ce mélange de mots anglais et indigènes comme aux Indes et au Nigéria, par exemple.» *cfp*

La Suisse idéale

Frankszka Rochat Moser n'avait pas gagné trois médailles d'or aux jeux olympiques comme Vreni Schneider; elle n'a même jamais rapporté la moindre médaille de bronze d'un championnat d'Europe; elle a rarement fait les gros titres de la presse sportive sauf en une seule occasion, lors de sa victoire sous la pluie dans le mythique marathon de New-York.

La télévision a repassé ces images étonnantes où l'on voit une espèce de sergent des Marines ressemblant vaguement à Sigourney Weaver dans *Alien 4* franchir la ligne d'arrivée, complètement dégoulinante. Bien sûr Franziska Moser a

épousé un cuisinier célèbre, ce qui lui valait de figurer de temps à autre dans les pages «pipeule» des magazines. Mais cela n'explique pas cette émotion générale dans toute la population suisse à l'annonce de son décès; cette cathédrale de Lausanne pleine d'inconnus lors de l'hommage qui lui a été rendu.

Une Bernoise si bien intégrée

D'une certaine manière, Franziska Rochat Moser était perçue comme la Suisse idéale. Débarrassée de son masque de marathonienne, cette jolie Bernoise blonde, nette et souriante représentait l'image rêvée

de l'Alémanique telle que les jeunes Romands l'imaginent lors de leur séjour linguistique, celle que l'on a envie de ramener chez soi en traversant le tunnel de Chexbres. Et justement, les mouvements de son cœur l'ont entraînée sur nos rivages. Nous ne l'avons jamais vue, jamais rencontrée, si ce n'est en photos, toujours très chic et élégante en patronne de grand restaurant.

Vue de loin, nous avons l'impression qu'elle avait toujours été là, tellement elle semblait intégrée. Bien sûr, Vaudois et Bernois sont fort semblables, même si les aléas de l'histoire les ont séparés, mais tout de même pas à ce point là. Elle avait aussi,

semble-t-il, le sens de l'intérêt général. Le parti radical l'avait sollicitée pour se présenter sur sa liste au National.

Notre marathonienne était un vivant démenti de la barrière de Rösti. Au fond elle était tout simplement une citoyenne suisse et son parcours symbolisait d'une certaine manière obscure et peu consciente l'unité du pays. L'émotion générale vient sans doute de là. Notre pays pudique sait peu s'abandonner et se rassembler. Il en a trouvé l'occasion et n'ose pas trop le dire. Nous vous aimons Madame et votre profil ornerait avec dignité la face de nos francs ou de nos billets de banque. *jpg*

Courrier

Les journalistes sont bien de gauche

Eric Hoesli, rédacteur en chef du *Temps*, conteste les conclusions de l'article de *La Distinction* parue dans *DP* 1507, que nous avons publié en revue de presse et qui était consacré aux préférences politiques des journalistes. *La Distinction* n'a fait qu'une présentation partielle des résultats du sondage publié par *Le Temps* ainsi que des commentaires de son rédacteur en chef. Nous publions sa réaction.

[...] Pour tenter de situer les journalistes dans l'éventail politique, nous avons eu l'audace... de leur demander pour quels partis ils votaient. Lorsque les journalistes interrogés

(échantillon largement plus représentatif par rapport à la population concernée que n'importe quelle étude GfS) annoncent voter soit pour le PS ou pour les Verts (60, 1 %) soit pour la droite et le centre (27,6%), nous en déduisons que la gauche paraît avoir les faveurs des journalistes. Ensuite, lorsque nous leur avons demandé de préciser leur pensée, ils ont par exemple affirmé avoir l'intention de voter soit pour l'UDC (1,5% des réponses), soit pour le PS (42,9% des réponses).

Il se trouve que nous avons posé une série d'autres questions touchant aux comportements comparés de l'opinion et

des journalistes (Europe, Expo etc.), que nous avons aussi étudié l'approche de quelques questions de déontologie, par le public et par l'échantillon de journalistes. Ces éléments du sondage sont ceux auxquels *La Distinction* fait référence et que vous avez repris, sans vérifier le contexte. Comme vous n'avez pas vérifié non plus mes propres citations, commentaires au sondage. Dommage: car je n'ai pas dit non plus «que je n'engagerais plus de rédacteurs professionnels», mais que j'estimais que la presse manquait de personnalités compétentes dans certains domaines spécialisés. [...]

Eric Hoesli, Genève

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Marco Danesi (md)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch